

## La campagne du Centre sur les droits des femmes âgées

Le Centre for Human Rights mène une campagne sur les droits des femmes âgées en Afrique. Cette campagne vise à renforcer le plaidoyer autour des droits des femmes âgées et à plaider pour que les États ratifient le Protocole relatif aux droits des personnes âgées.

Pour plus d'informations sur la campagne, veuillez contacter  
Satang Nabaneh  
[satang.nabaneh@up.ac.za](mailto:satang.nabaneh@up.ac.za)  
Tel: +27 (0) 12 420 4397

## À propos du Centre for Human Rights

Le Centre for Human Rights est une institution universitaire internationalement reconnue qui combine l'excellence académique et l'activisme efficace pour promouvoir les droits humains, en particulier en Afrique. Il vise à contribuer au progrès des droits humains, à travers l'éducation, la recherche et le plaidoyer.

Visitez le site web [#AgeWithRights](https://www.chr.up.ac.za/AgeWithRights) pour en savoir plus sur cette campagne et pour apprendre comment faire un appel à votre gouvernement à ratifier le Protocole sur les droits des personnes âgées.

[www.chr.up.ac.za/AgeWithRights](https://www.chr.up.ac.za/AgeWithRights)



**#AgeWithRights**  
Renforcer le plaidoyer autour des droits  
des femmes âgées en Afrique



Rejoignez la conversation sur Twitter : [#AgeWithRights](https://twitter.com/#AgeWithRights)

**#AgeWithRights**  
Protéger les droits des personnes âgées en Afrique,  
avec un accent particulier sur les femmes âgées



[www.chr.up.ac.za/AgeWithRights](https://www.chr.up.ac.za/AgeWithRights)



Les « **personnes âgées** » peuvent être classées dans la catégorie des personnes âgées de soixante (60) ans et plus. Elles restent un groupe vulnérable dans la société comme la perte de la capacité physique et cognitive entraîne une diminution du statut social. Les femmes plus âgées sont particulièrement vulnérables aux effets combinés de l'âge, perte d'autonomie et sexisme. Les efforts pour améliorer le bien-être des personnes âgées ont généralement été insuffisants et inégaux en raison d'une myriade d'obstacles juridiques, sociaux et structurels qui continuent d'affecter leur bien-être.

### Le saviez-vous ?

- Globalement, il y a une augmentation du nombre total de personnes qui vivent au-delà de l'âge de soixante ans. Elles constituent 5% de la population africaine. En 2050, ce nombre est estimé à atteindre 9%. Ceci équivaut à une augmentation de 46 millions de personnes en 2015 à 161 millions en 2050.
- Les personnes âgées forment un groupe très divers et ne sont pas toutes également vulnérables. Des femmes plus âgées, comparées à leurs homologues masculins, sont plus susceptibles d'être pauvres, veuves, sans pension ni soins de santé, socialement ostracisées et abusées, de connaître des conflits intergénérationnels et de subir la violence dans la vieillesse.
- Les femmes plus âgées survivent souvent à leurs homologues masculins et sont disproportionnellement accablées de rôles de soignant dans leurs dernières années, y compris en prenant soin de leurs petits-enfants et membres malades de la famille.
- Dans certains pays, notamment en Tanzanie, au Ghana et en Afrique du Sud, les femmes plus âgées sont caractérisées comme des "sorcières", et par la suite, chassées de leurs maisons, battues et parfois même assassinées. Elles sont souvent blâmées pour des problèmes tels que la sécheresse, le VIH / SIDA et l'infertilité.
- L'insécurité financière est une menace importante pour les femmes âgées en Afrique, en particulier parce qu'elles sont généralement sans pension et se voient souvent refuser des droits à la propriété, à la terre et à l'héritage suite à la mort de leurs maris.

### Les Principaux traités des droits humains concernant les femmes âgées

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDAW**), 1979
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (**Charte africaine**), 1986
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (**Protocole de Maputo**), 2003
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (**CRPD**), 2006
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique (**Protocole sur les droits des personnes âgées**), 2016

### Cadre africain des droits humains sur les femmes âgées

- La **CHARTER AFRICAINE** mentionne spécifiquement les droits des personnes âgées dans l'article 18 (4), notant les droits des personnes âgées et des handicapés à des mesures spéciales de protection de leurs besoins physiques ou moraux.
- Le **PROTOCOLE DE MAPUTO**, article 22, reconnaît l'importance de fournir une protection spéciale aux femmes âgées compte tenu des multiples vulnérabilités auxquelles elles sont confrontées. Le Protocole oblige les États à élaborer des mesures pour protéger les femmes âgées contre la violence, y compris les abus sexuels et toute discrimination fondée sur l'âge ; et de créer des initiatives pour assurer que leurs besoins physiques, économiques et sociaux sont satisfaits.
- Le **PROTOCOLE SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES** appelle les gouvernements africains à instituer des mesures urgentes pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, tels que l'accès aux revenus réguliers, une répartition équitable des ressources, des possibilités d'emploi ; l'accès aux services de santé appropriés et aux services sociaux de base tels que la nourriture, l'eau, les vêtements et l'abri. Il appelle également les États parties à accorder une attention particulière à la vulnérabilité des femmes, à travers l'interdiction et la criminalisation des pratiques néfastes et de la violence contre les femmes et de prendre des mesures pour éliminer les stéréotypes et combattre la discrimination contre les personnes âgées.

### Aidez à promouvoir et à protéger les droits des femmes âgées aujourd'hui !

- Engagez-vous pour un vieillissement en bonne santé en ratifiant et en mettant en œuvre le Protocole sur les droits des personnes âgées.
- Favorisez l'élaboration de politiques inclusives qui favorisent les droits et le bien-être des femmes âgées, en tenant compte de leurs vulnérabilités spécifiques tout en reconnaissant leur rôle.
- Créez un environnement favorable à travers des actions qui combattent l'âgeisme, permettent l'autonomie et soutiennent le vieillissement en bonne santé dans toutes les politiques et à tous les niveaux du gouvernement.
- Menez des recherches sur le bien-être des personnes âgées afin d'éclairer les politiques et les interventions fondées sur la recherche.
- Rejoignez la campagne **#AgeWithRights** et appelez votre gouvernement à ratifier le Protocole sur les droits des personnes âgées.

